

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 13 MAI 2024 À 19H32 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;

Madame la conseillère Nicole Jacques ;

Messieurs les conseillers Jérôme Pomerleau, Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux

#### Ordre du jour de la rencontre

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- GREFFE
  - 3.1 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
- 4. SPORTS ET LOISIRS
  - 4.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES JEUX D'EAU AU PLATEAU SPORTIF
- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

# 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### R-2024-05-8173

**IL** est proposé par Nicole Jacques appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

#### 3. GREFFE

### 3.1 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil un procès-verbal de correction daté du 9 mai 2024, corrigeant les mentions « projet » au règlement final 2023-504, qui indiquait, à tort, qu'il s'agissait d'un projet de règlement alors qu'il s'agissait du règlement final.

#### 4. SPORTS ET LOISIRS

# 4.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES JEUX D'EAU AU PLATEAU SPORTIF

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a été en appel d'offres sur le site SEAO pour la confection et l'installation de jeux d'eau pour le plateau sportif ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu trois soumissions qui ont été étudiées par un comité de sélection ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

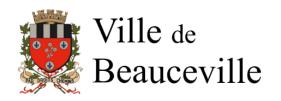
## R-2024-05-8174

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accorde le contrat des jeux d'eau à Simexco inc., pour la somme de 304 683,75 \$, toutes les taxes étant incluses ;

**QUE** la Ville mandate François Langevin, directeur des loisirs, afin de signer tout document nécessaire à l'octroi de ce contrat :





**QUE** les sommes nécessaires pour l'octroi de ce contrat seront payées de la manière suivante :

- En partie par la Fondation des Sports et des loisirs de Beauceville ;
- En partie, par la subvention du ministère de l'Éducation (programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air PAFIRSPA).

# 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Serge Vallée lit une lettre de Luc Provençal, député, reçue par le maire, François Veilleux, concernant le PAVL et indiquant qu'une somme de 30 000,00 \$ serait reçue par la Ville pour l'année 2024-2025, en plus d'une somme de 20 000,00 \$, du budget discrétionnaire de la ministre. Il s'agit du PAVL, volet PPA.

# 6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-05-8175

**IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 19h38

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire SANDRA BERNARD, greffière